

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [paola-rangel-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e8175424749ccc84a4aeca5d>

Date d'obtention : 2024-10-24 20:22:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La grille d'évaluation d'incident qui permet de rapidement recueillir les informations pertinentes rapidement afin d'assurer le bien-être de la victime. Il est également clair dans cette méthode de comment intervenir devant un acte avec une intention malveillante.

Les étapes de la démarche SEXTO et le rôle des policiers est bien expliqué:

L'importance en aucun cas de chercher à consulter les photos/ contenu.

La trousse fournit de l'information (dépliant) pour les parents qui sont importants (soutien de leur jeune).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Étant nouvellement en milieu scolaire, le sexto fait partie des problématiques des jeunes, donc je serai possiblement appelée à intervenir dans ce contexte. Cette problématique peut prendre rapidement de l'ampleur et avoir des conséquences sur la victime et les autres élèves concernés, donc la trousse permettra de faire une collecte de données rapidement et orienter mes interventions. Il s'agit d'une problématique délicate donc la trousse vient baliser l'aspect légal et responsabilités de tous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accueillir avec la bienveillance et non-jugement, comprendre les impacts vécus (sa perception de la situation). Être attentive au rapport au pouvoir de la victime et le jeune instigateur - vulnérabilité du jeune. / facteurs pouvant déterminer si c'est un acte malveillant ou impulsif.

Soutien du jeune dans réseau de proximité ou ressources externes selon les enjeux pour accompagnement.